

Le recul du trait de côte

Vivre avec la montée des eaux : des utopies balnéaires à inventer

(3/3)

VINCENT DUBROCA

Le recul du trait de côte est un processus irréversible que les ingénieries humaines ne sont pas en mesure de maîtriser durablement. Le grignotage des territoires littoraux par la montée des eaux menace des ensembles urbains parfois densément peuplés. Cette contraction des surfaces des terres habitables vient enrayer un mouvement globalisé d'urbanisation littorale ayant couru sur le dernier siècle et demi.

Malgré l'aggravation du phénomène de recul, l'attractivité des régions côtières demeure. La concentration croissante de populations sur les littoraux met en évidence un « désir de rivage¹ » qui ne se dément pas. Cette littoralisation² des installations humaines engendre une tension démographique, foncière et immobilière élevée qui a deux effets : rendre vulnérables de nombreuses populations aux risques naturels marins et complexifier les conditions de l'intervention publique.

Pour protéger les enjeux urbains exposés aux aléas d'origine marine, digues, remblais, perrés et épis ont été aménagés le long de nos littoraux. Avec le réchauffement climatique, l'amplification du recul fait de ces ouvrages lourds et seuls des dispositifs insuffisants. La durabilité du phénomène rend inévitable la planification du repli des installations humaines et le déplacement des enjeux et biens menacés par la montée des eaux.

Se préparer au repli demande de changer de logiciel. La lutte active contre l'érosion avait pour objectif de permettre le statu-quo, de préserver les emplacements menacés par l'aménagement d'ouvrages faisant office de rempart à la montée des eaux. Renoncer aux emplacements vulnérables exige d'imaginer les nouvelles conditions d'habitabilité des territoires littoraux. Pour vivre durablement avec le recul du trait de côte, des utopies urbaines, touristiques et balnéaires sont à réinventer.

Des modèles d'aménagement inadaptés à la spécificité du défi

Les enjeux menacés sont situés dans l'intervalle entre le trait de côte actuel et le trait de côte projeté (à un terme donné). Dans cet intervalle, les surfaces émergées sont en sursis : par conséquent, avoir pu identifier les secteurs urbains vulnérables facilite la planification de l'action publique.

À ce jour, l'appropriation publique des biens ou des ensembles de biens immobiliers vulnérables n'est possible que dans les cas de péril imminent, lorsque le recul menace de ruine les bâtiments. C'est l'exemple récent de la résidence Le Signal à Soulac-sur-Mer. En dehors de ces situations d'urgence, l'efficacité de politiques coordonnées d'acquisitions foncières préventives est conditionnée à la mise en place d'outils opérationnels et fiscaux adaptés, ou à l'application d'une importante décote sur la valeur des biens vulnérables.

Ces obstacles questionnent les leviers de mise en œuvre de l'action publique et les limites d'une approche technicienne du repli. Plus qu'un dispositif technique, le repli est un dispositif social et politique. La vulnérabilité des habitants ne devrait-elle pas l'emporter sur la vulnérabilité des biens ? Les résidences secondaires doivent-elles bénéficier des mêmes mesures de préservation que les résidences principales ? Comment se préparer à la disparition d'une partie du patrimoine balnéaire du XX^e siècle ? Les enjeux menacés sont d'ordre matériel et immatériel. Ils sont également d'ordre social, économique, culturel, paysager, environnemental, etc.

Malgré les évolutions récentes introduites par la loi Climat et Résilience, le niveau d'investissement public que demanderaient des acquisitions préventives serait prohibitif au regard des valeurs vénales élevées des biens de premiers rangs. La mise en œuvre du repli doit par conséquent se planifier sur le temps long et au regard d'une grande diversité de considérations.

1 | E. Cazaux, « Immobilier sur le littoral : malgré les risques, "les gens viennent chercher la mer" », *Sud Ouest*, 28/03/2023.

2 | Processus de concentration des populations et des activités humaines le long ou à proximité des littoraux.

Vivre avec le recul : organiser la transition permanente

Le repli est un dispositif d'occupation temporaire et de libération de territoires littoraux vulnérables dont la durée de vie est limitée. Dans cette perspective, les opérations de déconstruction, qu'elles soient planifiées ou motivées par l'imminence du péril, ne constituent qu'une partie du dispositif de repli. La vie de ces territoires d'intervalles peut se décomposer en trois phases.

■ Une phase préliminaire de projection du recul du trait de côte (celle que l'on vit actuellement), qui consiste au repérage des biens menacés, à la planification des acquisitions et à l'évaluation des impacts. Pour préfigurer la transformation des secteurs urbanisés, il va être nécessaire de préparer les populations concernées par le recul du trait de côte aux implications du phénomène sur les territoires qu'elles habitent. Des temps de médiation et d'information, des installations de sensibilisation matérialisant les effets de la montée des eaux, peuvent ainsi contribuer à faire entrer la perspective du repli dans le quotidien des habitants.

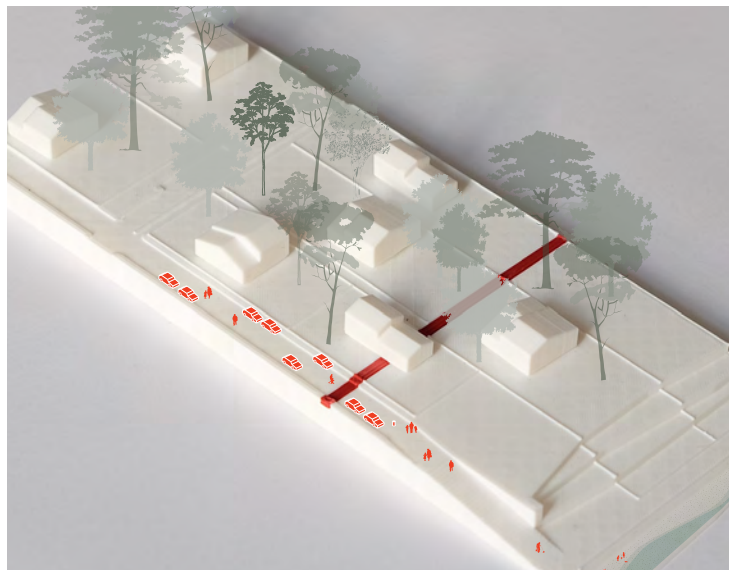
■ La seconde phase de mise en œuvre du repli articule le processus d'appropriation publique des fonciers menacés avec le maintien des installations humaines le long du littoral. La désaffectation des biens et équipements acquis risque d'aboutir à une vacance importante. L'occupation temporaire permet de penser la continuité des occupations et des usages le temps du repli et de donner une seconde vie aux fonciers libérés. Différents résultats peuvent ainsi être imaginés :

- Le maintien des habitants au sein de leur logement, sur une durée déterminée, par l'acquisition de la nue-propriété des résidences principales.
- Le changement de vocation de certains biens acquis préventivement ou d'équipements, et la possibilité de maintenir une occupation par des baux précaires. Dans ce sens, on peut imaginer des occupations saisonnières ou à durée limitée pour faciliter la mise en œuvre de politiques ou projets spécifiques (offre d'hébergement temporaire, saisonnière ou d'urgence, de service public, de loisirs, etc.). La possibilité d'offrir une seconde vie peut également être une entrée pour penser le devenir des sites patrimoniaux remarquables menacés.
- Enfin, l'exploitation de terrains préalablement libérés et le développement de nouveaux usages. Des activités touristiques pourraient ponctuellement se recomposer grâce à des aménagements légers réversibles : campings, guinguettes, marchés, abris, etc.

■ La troisième phase concerne quant à elle la libération des terrains et des secteurs vulnérables.

Représentation d'une situation de recul du trait de côte sur le front de mer du Pyla-sur-Mer.

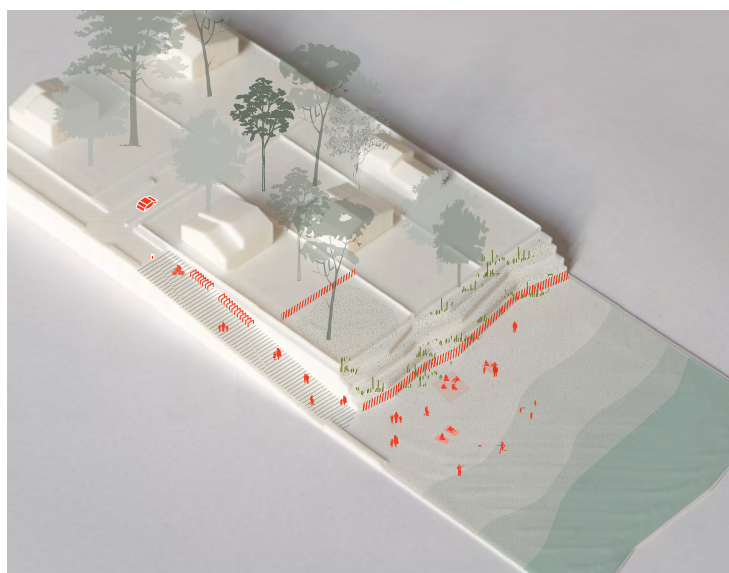
© Vincent Dubroca.



Phase préliminaire de projection du recul du trait de côte.



Phase de mise en œuvre du repli.



Phase de libération des terrains et des secteurs vulnérables.

Exemple de réaffectation possible avec occupation temporaire
d'une villa de premier rang dans le cadre d'acquisitions préventives.
© Vincent Dubroca.



Faire autrement sur place plutôt que refaire la même chose ailleurs

La libération des terrains pourra se réaliser de trois façons : la déconstruction du patrimoine bâti, l'effacement des ouvrages de protection et des aménagements extérieurs, et la renaturation des cordons littoraux (recomposition des plages et des biotopes littoraux).

À l'issue de la libération des terrains, la recomposition des enjeux et des biens n'ira pas de soi. Le transfert des enjeux urbains, à l'écart des aléas, ne sera opportun que sous certaines conditions. L'objectif du repli est d'imaginer de nouveaux modèles d'aménagement du littoral au regard de leur nécessaire adaptation aux effets du réchauffement climatique. Cela sera rendu possible par le respect des impératifs de sobriété foncière, par la limitation de l'artificialisation, et la nécessaire préservation des écosystèmes littoraux et rétrolittoraux, entre autres.

Ainsi, le repli doit montrer la capacité des ingénieries humaines à assurer une gestion dynamique du recul du trait de côte, à intégrer les cycles et temps du repli, pour préparer les seconds rangs d'aujourd'hui à devenir les fronts de mer de demain. —